Éditions AEDAM MUSICAE
www.musicae.fr

Implantées à Château-Gontier en Mayenne, les éditions AEDAM MUSICAE proposent un service original à but non lucratif visant à faciliter la diffusion d'œuvres musicales originales ou arrangées et d'outils pédagogiques, à destination des ensembles amateurs, professionnels, et des établissements d'enseignement artistique.

Pour les ensembles musicaux

L'AEDAM propose à la fois un système d'édition numérique protégé, permettant un téléchargement complet des œuvres (conducteurs et parties séparées) et assurant la rémunération et la protection des auteurs, et un système souple d'édition papier par micro-tirage, de qualité professionnelle.

L'édition numérique

Toutes les œuvres publiées par l'AEDAM sont disponibles en téléchargement. Les outils de gestion de droits digitaux (DRM) limitent les possibilités de reproduction du support numérique et de transfert d'un ordinateur à un autre, faute de quoi chaque utilisateur d'un fichier pourrait à son tour en devenir le diffuseur.

Chaque fichier au format PDF est ainsi librement téléchargeable mais nécessite le paiement de droits d'impression, assurant la rémunération de l'auteur.

Il existe 2 niveaux d'achat des droits d'impression :

1. Le niveau Auteur : un seul code, et donc un seul acte d'achat, autorise l'impression pendant une durée déterminée de tous les fichiers d'un même auteur ;

2. Le niveau Document : un code est délivré par document.

Un 3e niveau, encore à l'étude, permettra à un organisme d'obtenir pour une durée déterminée (année scolaire par exemple), un code unique pour l'ensemble des documents édités.

Comme pour l'édition papier, l'auteur est rémunéré au prorata des droits d'impression vendus. Il reste libre toutefois de rendre ses droits d'impression accessibles gratuitement aux utilisateurs pour une durée choisie.

L'édition papier

Les œuvres proposées en version papier sont réalisées dans les règles de l'art par un imprimeur et façonnier professionnel. Les premiers exemplaires écoulés, la logistique mise en place et les accords passés avec l'imprimerie permettent d'assurer en petite quantité une réimpression à l'identique dans un délai très court.

Cette solution de sur-mesure éditorial, associée à l'édition numérique, offre beaucoup de souplesse : elle permet par exemple de bénéficier d'un conducteur papier de qualité optimale, et de télécharger les parties séparées. Sont ainsi solutionnés les problèmes de parties originales photocopiées pour éviter les surcharges d'annotations par les musiciens, ou leur perte. L'intégralité du matériel peut également être acquise en édition papier.

Les partitions peuvent être commandées sur **www.musicae.fr** ou chez son libraire.

L'auteur est rémunéré sur chaque exemplaire vendu.

Pour les auteurs d'œuvres musicales

Les éditions AEDAM MUSICAE visent à faciliter la circulation des œuvres, que leur vocation première soit artistique ou pédagogique, dans une optique de mise en commun et de partage d'expériences.

Les œuvres éditées par les éditions AEDAM doivent répondre à des critères de qualité technique et artistique. Ce peut être :

- ➔ des œuvres originales participant au renouvellement du répertoire des ensembles musicaux ;
- ➔ des adaptations ou arrangements permettant de développer le répertoire d'ensembles atypiques ou au répertoire restreint ;
- ➔ des travaux d'enseignants réalisés en réponse à des contraintes de niveaux ou d'effectifs ;
- ➔ etc.

Chaque publication fait l'objet d'un contrat d'édition passé entre les éditions AEDAM et l'auteur. L'auteur bénéficie pour chaque exemplaire vendu :

- ➔ de 75% du prix de vente pour l'édition numérique ;
- ➔ de 25% du prix de vente pour l'édition papier.

Les œuvres sont protégées par cryptage, la possibilité d'imprimer l'exemplaire téléchargé (droits d'impression) expirant suivant un délai fixé par l'éditeur. Le contrat d'édition est valable un an, avec tacite reconduction, et peut être dénoncé dans un délai d'un mois par simple courrier électronique.

Seuls les droits d'édition graphique (droits papier) sont cédés à l'éditeur, l'auteur restant propriétaire de ses droits de représentation, de reproduction mécanique et des droits dérivés. Chaque édition papier fait par ailleurs l'objet d'un dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France et d'un envoi à des fins promotionnelles à la Lettre du musicien.

Pour les organismes commanditaires d'œuvres musicales

Les organismes passant régulièrement ou ponctuellement commande d'œuvres musicales peuvent s'associer aux éditions AEDAM dans un principe de co-édition. Ils peuvent alors développer au sein des éditions AEDAM leur propre ligne éditoriale, et assurer de meilleures chances de diffusion aux œuvres commandées, tout en s'inscrivant dans une logique d'édition à but non lucratif.

Les frais d'édition à la charge de l'organisme partenaire s'élèvent à 12% du montant brut de la commande pour un matériel « propre » transmis sous format électronique Finale ou Sibelius. Ces frais incluent une participation au fonctionnement de l'association et les frais liés à la mise en forme, mise en ligne, relation avec l'imprimerie, etc. nécessaires à la publication de l'œuvre. Les œuvres nécessitant un travail de copiste supplémentaire font l'objet de frais négociés entre les deux parties en fonction du travail nécessaire à la publication de l'œuvre.

En contrepartie, le commanditaire bénéficie, outre la diffusion de la pièce en question, d'une personnalisation de sa collection, de trois exemplaires papier à des fins de diffusion promotionnelle, et d'une tarification au prix coûtant pour tout exemplaire promotionnel supplémentaire. Ces exemplaires promotionnels sont des exemplaires complets, conducteur et parties séparées, en tirage professionnel.

Ces accords sont précisés par convention d'un an tacitement reconductible. Chaque œuvre éditée fait l'objet d'un avenant à la convention.

Pour tout renseignement :

AEDAM
www.musicae.fr
21, rue Alexandre Fournier
53200 Château-Gontier
France
aedam@musicae.fr
Tel : 02 43 70 30 44
No Siret : 434 677 159 00015
Dossier CNIL n°856044

avec le soutien du Conseil général de la Mayenne et de l'ADDM53